

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belgeDéposé au greffe du
Tribunal de Commerce de Huy, leLe Greffier
Greffe

27 MAR. 2013

N° d'entreprise : 0524. 859. 575

Dénomination

(en entier) : **Sebastien BOEHMER – Société Agricole**(en abrégé) : **SB AGRI**

Forme juridique : Société Civile Agricole

Siège : Route de Comblai, 33 à 4190XHORIS

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Constitution

Il résulte d'un acte établi sous seing privé le 26 mars 2013 à XHORIS qu'a été constitué entre:

-Monsieur Sebastien BOEHMER, né le 12/08/1976 à Chênée, domicilié rue du BAC, 22 à 4970 COMBLAIN AU PONT

-Monsieur Olivier BRONFORT, né le 23/01/1968 à liège, domicilié rue de Comblain, 33 à 4190 XHORIS

-Monsieur Jean-Marc STAINIER, né le 9/07/1968 à Rocourt, domicilié rue du Flot Guillaume, 30 à 4458 FEXHE-SLINS

une société agricole sous la dénomination de SEBASTIEN BOEHMER - Société Agricole, ayant son siège: route de Comblain, 33 à 4190 XHORIS

La dite société a pour objet: l'exploitation d'une entreprise agricole sous toutes ses formes.

Elle pourra réaliser toutes productions animales et végétales, tant pour son compte propre que pour le compte d'autrui.

Dans le cadre des productions animales, la société pourra réaliser tous élevages, productions animales spécifiques, multiplications embryonnaires et développer, d'une manière généralement quelconque, toutes techniques nouvelles touchant de près ou de loin les productions animales ainsi que les productions végétales.

La société pourra également développer toutes productions hors sol de façon à étendre ses activités.

La société pourra contracter et développer tous contrats tendant à la transformation, à la commercialisation, à la multiplication des objets repris ci-dessus, tant dans le domaine strict de ses activités que dans les domaines accessoires ou connexes à celles-ci, et notamment la négociation de produits propres et accessoires à l'agriculture.

Cette exploitation s'effectuera sur les biens apportés ou pris en bail par les associés, achetés ou pris à bail par la société et plus généralement, sur tout bien dans lequel la société posséderait un droit lui permettant cette exploitation.

La société pourra effectuer directement ou indirectement toutes opérations se rattachant à son objet, pourvu qu'elle ne modifie pas le caractère civil qui la caractérise.

Elle pourra effectuer pour compte de tiers des travaux agricoles ou horticoles.

D'une manière générale, la société pourra accomplir toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, tant celles qui sont le fait de l'exploitation normale d'une entreprise agricole, en ce compris la vente

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/04/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiersAu verso : Nom et signature

Volet B - Suite

des produits d'exploitation et la coopération à l'exploitation d'autres, en participant ou non à une association momentanée, que celles qui sont susceptibles de favoriser l'expansion ou le développement de la société.

Est nommé gérant de la société Sébastien Boehmer domicilié rue du BAC, 22 à 4970 COMBLAIN AU PONT

Le capital social est fixé à 31.250 € intégralement libéré en espèce par:

Monsieur Sébastien BOEHMER à concurrence de 6.250 €

Monsieur Olivier BRONFORT à concurrence de 12.500 €

Monsieur Jean-Marc STAINIER à concurrence de 12.500 €

Le premier exercice court à partir du premier 1er avril 2013 jusqu'au 30 septembre 2014.

Tous les actes posés par Sébastien Boehmer à partir de ce jour, dans sa qualité de gérant, sont considérés être réalisés par la société.

Pour extrait analytique conforme

Sébastien BOEHMER, Gérant